



LE BILLET DE LA CRSA

PAROLE À

Dr Patrick BOUILLOT

Membre de la commission permanente de la CRSA

Membre du Bureau de l'URPS Médecin Libéral
Bourgogne Franche-Comté

Président du Conseil Territorial de Santé de la Nièvre

*« Interroger le bénéfice-risque entre sécurité sanitaire
et besoin de contact humain »*

LA VIE EN EHPAD AU TEMPS DE LA COVID-19

Les résidents d'EHPAD sont des personnes vulnérables susceptibles de développer des formes graves voire mortelles de la COVID-19.

Lors de la première vague épidémique, le gouvernement a décidé un **confinement extrêmement strict pour les résidents d'EHPAD** (mais aussi des autres établissements médico-sociaux hébergeant des personnes âgées et des Unités de Soins de Longue Durée) avec interdictions de sorties et de visites. Il fallait protéger à tout prix nos aînés. C'était un objectif louable.

Pour autant, cela n'a pas évité la survenue de foyers épidémiques (clusters) et de nombreux décès. Les efforts remarquables du personnel des EHPAD n'ont pas permis de les éviter ; le matériel de protection était très insuffisant.

Le confinement a souvent eu **des conséquences délétères sur la santé mentale des résidents** avec des syndromes de glissement qui ont aggravé le bilan de la COVID-19 elle-même.

Il n'était pas envisageable de revivre cela.

Puis la deuxième vague épidémique est arrivée. Il a fallu resserrer l'étau du confinement, en suspendant temporairement les sorties.

Cette fois-ci du matériel de protection était disponible et pourtant de nouveaux foyers épidémiques se sont développés. Le gouvernement a donné des consignes strictes pour contenir autant que possible l'épidémie dans ces EHPAD, en gardant toutefois la possibilité de visites très sécurisées. Mais certains EHPAD ont dû renoncer à ces visites.

Ici encore le confinement est toujours plus dur qu'ailleurs. Il est souvent vécu comme un emprisonnement avec des visites « au parloir ».

Que faut-il faire alors que les fêtes de fin d'année arrivent et exacerbent ce sentiment aussi bien pour les résidents que pour leurs familles ?

Un questionnement qui interroge le bénéfice-risque entre sécurité sanitaire et besoin de contact humain, mais aussi l'éthique : doit-on protéger sans laisser le choix ?

LE BILLET DE LA CRSA

Dr Patrick BOUILLOT

Il s'avère très difficile de répondre actuellement.

Le gouvernement a établi de nouvelles consignes protocolisées qui autorisent un certain assouplissement pour cette période de fin d'année avec la possibilité de sorties, à titre exceptionnel, et qui devront être très encadrées. Tous les EHPAD ne seront pas en mesure d'organiser ces sorties.

Quoi qu'il en soit, il est absolument nécessaire pour les résidents et leurs proches :

- de respecter impérativement, et en permanence, **les mesures de protection et les gestes barrières** : port de masques chirurgicaux jetables, distanciation, lavage fréquent des mains (et/ou utilisation de solution hydroalcoolique), aération, ... **à cet égard, il est vivement recommandé d'aller voir le site www.pourquoijelefais.fr mis en place par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté**
- de respecter rigoureusement les directives pour les visites et les éventuelles sorties
- de se préparer à la vaccination : elle est indispensable pour tenter de contenir et d'arrêter l'épidémie et toutes ses conséquences délétères. **Il faut faire confiance** aux scientifiques et aux autorités de santé pour ne pas prendre de risques inconsidérés. Il s'agit certes d'une démarche individuelle mais qui s'inscrit dans une démarche collective de santé publique : **la vaccination ne portera ses fruits que si une majorité de personnes l'acceptent.**

Il est également nécessaire pour les EHPAD :

- de maintenir une vie sociale avec le maintien d'animations, et si nécessaire d'essayer de recruter du personnel supplémentaire (intérimaires, intervenants extérieurs, bénévoles, ...) pour favoriser cet objectif (une prise en charge financière dans le cadre de l'enveloppe «surcoûts COVID» est assurée par le gouvernement)
- d'exiger le respect strict des mesures protocolisées de protection (par le personnel, les résidents, les visiteurs)
- d'informer régulièrement les familles en toute transparence (en particulier sur les conditions d'organisation, sur le nombre de personnes dépistées positives à la COVID-19) pour **renforcer le lien et la confiance partagée**
- d'accepter des mesures dérogatoires et les sécuriser quand la détresse devient prégnante
- d'organiser au plus vite la vaccination.

Mais si un troisième rebond épidémique arrive (ou si le deuxième se réintensifie), **nous ne pourrons plus faire l'économie de se poser la question du droit au risque pour chacun** en sachant qu'une réponse simple est illusoire.

En tant que soignant je sais qu'un respect strict des protocoles visant à la protection des personnes vulnérables est absolument nécessaire pour éviter la propagation de l'épidémie.

En tant que membre de la famille d'un résident d'EHPAD, je sais qu'on ne peut pas inconsidérément continuer à imposer des mesures très difficiles à accepter par la plupart des résidents et qui risquent d'avoir des conséquences irrémédiablement néfastes, en particulier pour leur santé mentale.

Les EHPAD devront s'organiser avec les résidents et leurs familles pour leur permettre de **choisir le risque** (physique contre psychique) qu'ils consentent à prendre. **Seule la vaccination massive permettra d'échapper le plus précocement possible à ce terrible dilemme.**

MERCI au personnel des EHPAD, aux résidents et à leurs proches pour tous les efforts consentis.